Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 022-212202840-20260217-2026_02_07-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE SAINT-CONNAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 février 2026

Nombres de membres : 10 Nombres de présents : 10
L'an deux mil vingt-six, le 17 février à 19h00

Les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. Jean-Yves PHILIPPE, maire

Présents : PHILIPPE Jean-Yves, LE GUENNIC Yannick, SÉRANDOUR Christelle, LOPIN Roger, MÉLOU Marie-Hélène, HILLION Anthony, HUBY Amélie, LE BARS Michel, LUCAS Gwenn, LE FOLL Michel

Absents excusés :

Secrétaire de séance : LE GUENNIC Yannick

Date de convocation : 02 février 2026
Date d'affichage : 02 février 2026

2026-02-07 : Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2025 : COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement : mandats émis	255 698,07 €
Recettes de fonctionnement : titres émis	340 693,19 €
Résultat brut de la section de fonctionnement	84 995,12 €
Résultat N-1 reporté (002)	- €
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT	**84 995,12 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	85 877,94 €
Recettes d'investissement	110 812,70 €
Résultat brut de la section d'investissement	24 934,76 €
Résultat N-1 reporté (D001)	- 51 970,75 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT D001	**- 27 035,99 €**
SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
Dépenses engagées non mandatées	74 000,00 €
Recettes restant à réaliser	31 931,00 €
Besoin de financement	- 42 069,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT (Déficit)	**- 69 104.99 €**
REPRISE RNF	84 995.12 €
1. Affectation en réserve R1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement)	**84 995.12 €**
2. Report en fonctionnement R002	**0 €**

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 022-212202840-20260217-2026_02_07-DE

Concernant le budget principal, il convient de décider de l'affectation des excédents de fonctionnement de l'année 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'affecter en totalité l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 arrêté à la somme de 84 995.12 € en section d'investissement de l'exercice 2026 (compte 1068 en recettes).

Ainsi fait été délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Yves PHILIPPE